



Direction des Finances et des Achats

**PROCES-VERBAL
CHS CT du 23 mars 2021
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence de Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris
Chargé des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- Au titre des représentant.e.s du personnel :

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Noël ZELINGHER, UNSA
M. Mourad ABDOUN, CFDT
Mme Nadine AURIEMMA, CFTC
Mme Aïcha ABDESMED, CGT, excusée
Mme Claude BOUVIER, UCP

- Au titre des représentant.e.s suppléant.e.s du personnel :

Mme Josie BURNOT BALTA, UNSA
Mme Elisabeth AUBRY, UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, CFTC
M. Abdelfattah ILHAMI, CFTC, excusé
Mme Hamila NAJLAE, CGT, excusée
M. Jean-Fernand RUFFAULT, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- Au titre des représentant.e.s de la Ville de Paris :

M. Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Arnaud STOTZENBACH, Directeur des Finances et des Achats
M. Vincent PLANADE, Chef du Service des Emplois, des carrières et des compétences (SE2C)

- En qualité d'experts pour l'administration :

M. Tarek CHERAIET, Service des Politiques de Prévention, DRH
Mme Ambre DE LANTIVY, Sous-directrice des Offres de Services et Ressources
M. Emmanuel MARTIN, Sous-directeur des Achats
M. Jean-Frédéric BERÇOT, Sous-directeur de la Comptabilité
M. Thomas JACOUTOT, Chef du Service des concessions (SC)
M. Cédric CHASTEL, responsable de la section espace urbain concédé, service des concessions
M. Bérenger GODFROY, Chef du Service de l'Accompagnement Financier délégué (SAFD)
Mme Carole ROCHA, Cheffe du Service Vie Interne, Conditions de Travail, Prévention des Risques (SVICTPR)
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail (SE2C)

M. Paul SIMONDON ouvre la séance à 10h20, en raison du contexte sanitaire, elle se déroule à distance.

La séance est consacrée à l'impact sur les conditions de travail de la reprise des activités comptables de la DFPE par le SAFD, de la création d'une Mission pilotage et de la Data à la SDA, du projet de réajustement organisationnel du SFACT ainsi que de l'installation d'antennes radiotéléphoniques sur le toit du bâtiment Bédier Ouest. Une mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est également soumise à l'approbation des membres du comité.

Avant d'aborder les différents points portés à l'ordre du jour, M. Paul SIMONDON rappelle que M. Hervé STRAGLIATI, titulaire UNSA, a été nommé secrétaire du CHS CT pour un an lors du précédent CHS CT.

M. Vincent PLANADE, Chef du SE2C, est secrétaire de séance pour l'administration.

II- Approbation du PV des CHS CT du 4 novembre et du 16 novembre 2020

M. Paul SIMONDON demande si les représentant.e.s du personnel ont des remarques à adresser concernant le procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail exceptionnel du 4 novembre et sur celui du 16 novembre dernier.

Les membres du CHS CT n'ont pas d'observations particulières à adresser, aussi, M. Paul SIMONDON soumet les 2 PV à l'approbation des représentant.e.s du personnel.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, absence de la CGT).

III. Points soumis pour avis

III.1 - Impact sur les conditions de travail de l'expérimentation de la reprise de l'activité comptable de la DFPE par le SAFD

M. Paul SIMONDON cède la parole à M. Bérenger GODFROY, Chef du SAFD pour la présentation de ce point.

M. Bérenger GODFROY rappelle qu'à chaque reprise de l'activité des directions opérationnelles par le SAFD, un point de vigilance particulier est porté sur les interrogations que ces projets de reprise en gestion suscitent chez les agents.

Dès le début de l'automne et pour permettre une reprise de l'activité dans de bonnes conditions, les espaces de bureau ont été réaménagés afin que les agents se sentent bien dans leur nouvel espace et pour favoriser la constitution d'un collectif avec les nouveaux collègues.

Un point d'attention a également été porté sur la formation des agents aux nouvelles procédures mises en place dans le cadre de la reprise en gestion d'une partie de l'activité comptable de la DFPE. Sur la partie strictement outils, la DFA disposaient déjà d'agents dotés des connaissances logiciel, cependant, il reste nécessaire de consacrer plus de temps à expliquer le fonctionnement des marchés, à identifier les interlocuteurs et à montrer l'emplacement des fichiers partagés.

Enfin, les agents ont bénéficié d'une formation continue avec un accompagnement soutenu de la part de leurs responsables de proximité et de leur encadrement.

En l'absence de questions de la part des membres du CHS CT, M. Paul SIMONDON soumet ce point au vote.

L'avis rendu est favorable à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, absence de la CGT).

III.2 Impacts sur les conditions de travail de la création de la Mission Pilotage et de la DATA à la SDA

Ce point ayant été abordé en détail au CT, M. Emmanuel MARTIN n'a pas d'éléments supplémentaires à apporter.

L'UCP souhaite néanmoins qu'une vigilance soit portée sur le pôle de contrôle de gestion (PCG) en raison de l'inquiétude qui est remontée par les équipes du pôle, notamment de la responsable qui malgré son arrêt maladie suit de très près l'activité de son service.

Il faut que les responsables du projet de création de la nouvelle mission fassent attention aux conditions de travail des agents qui sont directement impactés par cette nouvelle organisation.

L'UCP demande à ce que la plus grande attention soit accordée au recrutement et à la formation des agents de la Mission Pilotage et de la Data. L'UCP continuera de porter un regard pointu sur l'évolution de la situation durant les prochains mois.

M. Emmanuel MARTIN assure que les agents ont été régulièrement informés des réflexions et des avancées du projet afin de s'assurer en premier lieu de leur positionnement sur cette réorganisation. Il apparaît que la totalité des personnes concernées sont en accord avec le projet. Le doute persiste pour un agent de catégorie C avec lequel la SDA est en pourparlers pour savoir s'il souhaite poursuivre ses missions dans la nouvelle structure.

Même s'il y aura une évolution, il y a une grande continuité des missions actuelles.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Paul SIMONDON soumet ce point au vote, l'avis rendu est favorable à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, Absence de la CGT).

III.3 Impacts sur les conditions de travail du réajustement organisationnel du SFACT

M. Paul SIMONDON cède la parole à M. Jean-Frédéric BERCOT, sous-directeur de la comptabilité.

M. Jean-Frédéric BERCOT précise que les conditions de travail demeurent identiques, le SFACT reste à 90% en travail à distance pour les agents des unités comptables. Seuls certains agents du secteur règlement sont amenés à se rendre sur site de manière très ponctuelle.

En l'absence de questions, M. Paul SIMONDON soumet ce point au vote. L'avis rendu est favorable à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, absence de la CGT).

III.4 Impact sur les conditions de travail de l'installation d'antennes relais téléphonique en toiture de Bédier Ouest

M. Paul SIMONDON cède la parole à M. Thomas JACOUTOT, Chef du Service des concessions.

M. Thomas JACOUTOT indique que ce projet d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile en toiture de Bédier Ouest est porté conjointement par Bouygues télécom et Free mobile.

La charte de la téléphonie mobile a été récemment actualisée à la suite de discussions avec les opérateurs et de débats au Conseil de Paris sur le sujet de la 5G. Cela ne concerne cependant pas le projet d'installation actuel puisque les antennes concernées supportent une technologie allant de la 2G à la 4G.

Par ailleurs, cette charte négociée entre les opérateurs et la Ville impose des seuils de fréquence plus restrictifs que ceux imposés à l'échelle européenne en contrepartie d'une possibilité pour les opérateurs de positionner leurs antennes sur certains bâtiments administratifs. Le caractère récent du bâtiment Bédier Ouest rend donc possible la mise en place de tels dispositifs.

M. Cédric CHASTEL précise que la finalisation de ce projet implique une procédure plus ou moins longue et un certain nombre d'étapes à respecter avec notamment l'obtention d'autorisations délivrées par

différentes instances comme l'agence nationale des fréquences (ANFR) et les instances de la Ville de Paris (l'Agence d'écologie urbaine, AEU, pour les mesures d'exposition et la direction de l'urbanisme pour les impacts paysagers).

Une fois le projet entériné par le CHS CT, les opérateurs pourront déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation sur la toiture de Bédier.

Compte tenu du sujet sensible des ondes, nous disposons d'un accompagnement avec la possibilité d'obtenir des mesures en matière d'exposition électromagnétique avant et après la mise en service des antennes afin d'avoir des éléments sur une éventuelle surexposition potentielle.

Les mesures seront effectuées par l'ANFR et financées par contributions des opérateurs. Il sera également possible d'obtenir des mesures en passant par l'AEU qui dispose également des outils adéquats.

De manière générale, l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par des antennes positionnées sur le toit est faible pour les occupants du bâtiment du fait de leur situation. Les antennes sont installées au niveau de la corniche et orientées vers l'extérieur, les risques d'exposition se faisant essentiellement à l'avant de l'antenne en direction de la rue.

M. Thomas JACOUTOT ajoute que, sur le même principe, une présentation sera réalisée aux CHS CT de la DILT et la DCPA ainsi qu'en comité de site.

M. Paul SIMONDON souligne que la charte de téléphonie permet de maintenir un taux d'exposition plus faible que la norme nationale, soit 12% de moins. Il faudra néanmoins prévoir des mesures a posteriori pour vérifier ces installations.

L'UCP souhaite savoir si ces mesures ne seront réalisées que sur demande ou s'il est prévu un calendrier de réalisation des relevés.

M. Cédric CHASTEL indique qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire d'effectuer des relevés, c'est l'ANFR qui diligente des mesures à la demande où en cas de présence d'un public spécifique aux abords du dispositif (école). À ce titre, des mesures sont prévues par l'ANFR au niveau de l'école positionnée porte d'Ivry.

Au niveau interne, les mesures se feront à la demande et durant la procédure, des simulations d'exposition ont été effectuées par les opérateurs. Ils réalisent des relevés préalables des taux d'exposition à l'extérieur du bâtiment, simulent les émissions supplémentaires générées par l'ajout des antennes et adressent un dossier d'information à la Mairie d'arrondissement pour démontrer que le seuil d'exposition de 5 V/m est bien respecté. Les mesures au niveau des bureaux seront possibles mais à la demande.

Par ailleurs, 3 opérateurs (Bouygues télécom, Orange et SFR) avaient installés des antennes relais en toiture du bâtiment Morland et, à l'époque, il n'y avait pas eu de surexposition constatée.

Sans autres questions de la part des représentant.e.s du personnel, M. PAUL SIMONDON le soumet au vote.

L'avis rendu est favorable à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, absence de la CGT).

III.5 - Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

M. Paul SIMONDON donne la parole à Mme Carole ROCHA, Cheffe du SVICTPR pour la présentation de ce point.

Mme Carole ROCHA rappelle que la situation sanitaire et la nécessité d'étendre largement le télétravail a fortement impacté les conditions de travail. Cela implique, en partenariat avec le service de politique de prévention (SPP), que la DFA mette à jour son document unique afin de créer une nouvelle phase d'activité qui est le télétravail.

Aussi une méthodologie a été mise en place pour la mise à jour du DUERP afin d'y intégrer l'évaluation des risques liés cette nouvelle activité.

Le SPP a apporté son soutien par la mise à disposition d'un document d'évaluation des risques en lien avec la posture, la charge de travail et les troubles mentaux ou psychiques induits par le travail à distance et plus largement par la crise sanitaire.

Cette méthodologie consiste à évaluer, pour chaque phase d'activité, la fréquence et les plans d'actions qui peuvent être mis en place pour pallier aux risques identifiés.

3 phases d'activités ont été fléchées :

- Les réunions à distance ou hybrides ;
- Le travail sur poste informatique à domicile ;
- Le contexte de travail en situation de confinement.

Ces 3 items peuvent générer à la fois des troubles musculo squelettiques et des risques psycho sociaux (RPS). Ces RPS concernent plus particulièrement l'organisation du travail à distance au sein du service et le management à distance ou en organisation hybride.

La grille méthodologique servira de base aux travaux et permettra aux participants d'aborder des éléments qui ne sont pas répertoriés. L'idée étant de pouvoir coller au maximum aux activités de la DFA.

Des groupes de travail seront montés avec l'ensemble de représentants des unités identifiées à la direction. L'objectif étant de prendre en compte l'ensemble des risques, d'en coter la fréquence et de mettre en place un ensemble d'actions organisationnelles et techniques adaptées aux besoins des équipes.

Les groupes seront constitués de représentants du personnel volontaires et d'agents identifiés au sein de la direction soit parce qu'ils ont déjà participé à la création du DUERP soit parce qu'ils ont montré une appétence particulière pour le sujet.

Ces ateliers devront aboutir à la mise à jour du DUERP qui sera intégrée au logiciel Préventiel et permettrons de recueillir le ressenti des agents dans le cadre d'une organisation du travail qui tend à se prolonger dans le temps.

Mme Carole ROCHA constate également que la part du psychique est de plus en plus importante dans les préoccupations des services du fait de la crise sanitaire et du travail à distance.

La création de la SDOSR a permis de recentrer une partie des activités de prévention sur le SVITCPR, il ne faut donc pas hésiter à faire remonter les difficultés de travail des agents. Des actions ponctuelles en partenariat avec le SPP peuvent être proposées pour aider les agents à mieux vivre cette période.

L'UCP souhaite avoir des précisions sur l'organisation de ces groupes de travail, tous les syndicats sont-ils représentés ? Ont-ils tous répondu et à partir de quand les ateliers débiteront, à quelle fréquence ?

Mme Carole ROCHA répond que la constitution des groupes est en cours de finalisation et les réunions vont être programmées pour chaque unité de travail. Il est prévu d'organiser à minima 2 créneaux par unité voire plus si nécessaire avec un compte rendu en fin de session.

Tous les membres du CHS CT ont été sollicités et la majorité des organisations syndicales a répondu.

L'UNSA intervient pour remercier le SVICTPR pour le travail effectué dans la mise à jour du document et préconise une piqûre de rappel auprès des OS pour pallier les oublis possibles en raison d'un grand nombre de sollicitations.

Sans autres questions de la part des représentant.e.s du personnel, M. PAUL SIMONDON soumet ce point au vote.

L'avis rendu est favorable à l'unanimité des présent.e.s (2 voix UNSA, 1 voix CFDT, 1 voix CFTC, 1 voix UCP, Absence CGT).

IV. Questions diverses

M. Paul SIMONDON invite les représentants du personnel à faire part de leurs observations et éventuelles questions.

L'UNSA intervient pour rappeler que la direction des finances puis la direction des finances et des achats a su tout au long de son existence développer une culture de direction qui fait aujourd'hui plus que jamais sa force. Cependant, il faut aussi préserver la direction notamment au niveau des commandes particulières qui lui sont adressées et en regard du projet d'évolution de la réglementation en matière de temps de travail dont il va falloir mesurer toutes les conséquences en raison du maillage très fin et de l'équilibre fragile au sein des directions.

Depuis le début la pandémie, la direction a su globalement faire face aux impacts de la crise sanitaire avec une capacité d'écoute de qualité et une forte réactivité dans la prise en charge des signalements. Il faut admettre qu'en matière de respect des règles sanitaires, la DFA fait partie des premières.

D'un point de vue plus global, le contexte actuel impose d'être plus stricte dans le respect des règles sanitaires et il faut tenir compte des inquiétudes des agents qui doivent se rendre sur site notamment en privilégiant le télétravail sur 5 jours quand cela est possible.

M. Paul SIMONDON partage le constat sur l'existence d'une culture de l'engagement, du service public et du dialogue spécifique à la DFA. Il remarque également une certaine lassitude quant au respect des règles sanitaires, il y a un « ras le bol » global et même si les agents se sont adaptés au travail à distance cela ne veut pas dire que cela soit facile à vivre.

Tout cela peut expliquer une levée des précautions chez certaines personnes d'autant que les règles ne sont peut-être plus suffisantes pour faire face à l'apparition des nouveaux variants.

La direction doit tenir son rôle dans le respect plus stricte des gestes barrières mais il faut également que les représentant.e.s du personnels participent à faire passer ces messages et émettent des alertes sur certaines situations.

Même s'il est encore difficile de prévoir un calendrier de sortie de crise, il semble que cela dépendent de l'évolution de la campagne de vaccination. D'ici là il faudra continuer de s'adapter au renforcement éventuel des mesures gouvernementales suivant la progression de la pandémie.

En l'absence de questions supplémentaires, M. Paul SIMONDON lève la séance à 11h30.

Le Secrétaire de séance,
pour l'administration

Le Secrétaire du CHS CT,

Le Président,

Vincent PLANADE

Hervé STRAGLIATI

Paul SIMONDON